

CHECK-LIST FOR APPLICATION FOR CERTIFICATION ON-DOSSIER
LISTE DE CONTRÔLE POUR UNE DEMANDE D'AGRÈMENT SUR DOSSIER
(for translators, interpreters and terminologists / pour traducteurs, interprètes et terminologues)

A dossier will be deemed *complete* by the Secretariat only if it contains the following items **in the order shown** below.
Un dossier sera considéré *complet* par le Secrétariat de l'ATIO uniquement s'il présente les éléments suivants **dans l'ordre listé** ci-dessous.

	List / Liste	Enclosed / Ci-joint	If unable to submit, you must provide a detailed reason why. / Si vous ne pouvez pas soumettre ce document, indiquez précisément la raison.
A	1. Cover letter / Lettre de couverture		
	2. Application form / Formulaire de demande		
	3. Completed checklist / Liste de contrôle complétée		
B	1. Résumé / Curriculum vitae		
	2. Degrees and transcripts / Diplômes et relevés de notes		
C	1. Sponsor letters / Lettres de parrains		
D	1. Proof of experience / Preuve de l'expérience		
	2. Reference letters (Confirmations and attestations by clients, employers) / Lettres de référence		

	(confirmations et attestations de clients, d'employeurs)		
E	1. Proof of passing professional examinations (if applicable) / Preuve de réussite à des examens professionnels (s'il y a lieu)		
	2. Other documents - Please specify (if applicable) / Autres documents - Veuillez préciser (s'il y a lieu)		

Consideration of your application can only start when your application is deemed complete by the ATIO Secretariat.

Le Secrétariat de l'ATIO doit constater que votre dossier est complet avant de le traiter.

The study of on-dossier applications is assigned to the Recognition and Certification Committee. This committee is comprised of volunteer peers across Ontario. **Normally, the on-dossier evaluation can take between 1 and 3 months. (For dossiers in foreign languages, it can take from 5 months to a year or more.)** Please ensure you have submitted all required documentation with your on-dossier application to avoid any delays.

L'étude des dossiers de candidature à l'agrément est confiée au Comité de la reconnaissance et de l'agrément. Celui-ci est constitué de pairs bénévoles d'un peu partout en Ontario. **L'étude d'un dossier prend habituellement un à trois mois (dans le cas des dossiers de langues étrangères, l'étude peut prendre au moins cinq mois à plus d'un an).** Veuillez donc à présenter l'ensemble des pièces nécessaires à l'étude de votre dossier afin de ne pas retarder la démarche.